

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1983)

Heft: 707

Rubrik: Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La rançon de la crise et... du progrès

Tout à fait symptomatique d'une période charnière où, sur les lieux de travail, se combinent les pressions consécutives à la «crise» et celles dues au progrès technique: on ne peut que comprendre l'inquiétude de la FTMH dans le Jura à propos des conditions de travail et en particulier des normes (horaires, etc.) dont la surveillance est du ressort particulier de l'Inspection du travail.

En temps «normal», comment un homme seul, inspecteur du travail fût-il de bonne volonté, pourrait-il mener convenablement à bien la tâche énorme d'effectuer des contrôles efficaces dans environ 200 entreprises dites industrielles (plus de 6 travailleurs), 1500 entreprises non industrielles et 300 entreprises familiales disséminées dans l'ensemble du canton du Jura? Autant dire que dans ces conditions, une visite tous les quatre ans tient déjà de la performance... Mais en quatre ans aujourd'hui, le visage d'un atelier peut changer du tout au tout, ainsi que les rapports de travail entre salariés et patrons!

En temps «normal», du point de vue ouvrier en tout cas, la justice pénale, une fois saisie, ne sait pas être vraiment dissuasive pour un patron qui exagère systématiquement et pour qui les amendes font partie des «risques du métier». Mais que dire, dans les conditions actuelles, de ce système dépassé, quand les simples menaces de règlement judiciaire débouchent souvent sur un chantage plus ou moins déguisé au maintien de l'emploi?

L'USS CARTES SUR TABLES

C'est le mérite de l'Union syndicale suisse (USS) de jouer cartes sur table à ce chapitre où, jusqu'ici, la discréetion et la passivité étaient le plus souvent de mise. L'opuscule qu'elle vient de publier: «Sécurité et santé au travail. Propositions de l'USS pour

une meilleure protection des travailleurs» (Documents de l'USS — adresse utile: c.p. 64, 3000 Berne 23).

Bien sûr, le constat est plus vaste que le champ des inquiétudes des métallurgistes et des horlogers jurassiens: tout n'est pas, et de loin, l'affaire des inspecteurs du travail dans le constat de carence posé par l'USS. Il n'en reste pas moins que l'urgence (encore plus aiguë dans les petites et moyennes entreprises) est parfaitement cernée; elle tient en quelques points rapidement cités:

- Les risques d'accidents et de maladies professionnels demeurent importants, voire s'aggravent en particulier sous l'effet des restructurations économiques accélérées, imposées d'une part par la logique du profit et d'autre part par les nouveaux produits mis sur le marché.

- D'autres risques apparaissent, liés plus particulièrement à l'évolution des technologies et des modes de travail (rythmes de travail, monotonie, parcellisation, automation, informatique, etc.).

- Les services officiels d'inspection du travail (CNA, inspection d'Etat, organismes agréés) ne sont pas à même d'assurer un contrôle suffisant de la sécurité et de la santé des travailleurs. De plus la collaboration et la coordination entre ces services ont été, jusqu'ici, lacunaires.

- Dans le cadre de l'étude des constructions nouvelles, transformation ou aménagement des locaux de travail, ces services se bornent à examiner les projets des entreprises industrielles, alors que la majeure partie de notre population active est occupée dans des entreprises non industrielles (commerce, artisanat, administration).

- Dans le cadre de leurs contrôles, ces services ont peu de contact avec les travailleurs. Le dialogue s'établit avant tout avec l'employeur, seul interlocuteur reconnu dans l'entreprise; jusqu'ici, ils ont même adopté la politique du silence envers les travailleurs, surtout lorsque l'entreprise était mise en demeure de prendre des mesures.

— La plupart du temps, l'organisation de la prévention dans l'entreprise est entièrement négligée.

— La formation et l'information des travailleurs sont encore embryonnaires aussi bien au stade de la formation professionnelle que dans l'entreprise.

La sonnette d'alarme tirée dans le Jura par la FTMH retentit dans la Suisse entière.

COURBE

L'école après le «boom»

Certificats de maturité: la Suisse n'a pas encore atteint le sommet de la courbe et c'est en 1984, selon les experts, qu'on enregistrera le plus de ces certificats, avec une pointe d'environ 13 000, le total diminuant ensuite inexorablement pour atteindre un peu plus de 10 000 vers 1990. Il n'en reste pas moins que les «matu» délivrées par les autorités scolaires helvétiques ont connu un véritable «boom» entre 1972 et 1982, passant pratiquement du simple au double, de 6 367 à 11 665 (dans le même temps, la proportion de bachelières grimpa de 29% à 43%). «Gymnasium helveticum» (6/1983) note trois raisons principales à cette explosion passagère: l'augmentation de la population (immigration, sommet de la courbe des naissances en 1964); les mutations de la demande en matière d'instruction, notamment de la part des femmes; et certaines nouvelles mesures en matière de politique scolaire (création de nouveaux types de maturités, les «petits derniers», D et E, langues modernes et économie, connaissant un succès toujours croissant). Ici comme ailleurs, de très larges différences entre les cantons: en tête de peloton, avec des taux très élevés de maturité, Genève, suivie des deux Bâle, et en queue, dans l'ordre, Uri, Schwyz, Obwald et Appenzell Rh.-Ext. Des chiffres, encore des chiffres, mais d'importance essentielle pour le ménage scolaire, volume des bâtiments, effectifs des enseignants, entre autres.